

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Adopté

AMENDEMENT N ° II-CF2655

présenté par

Mme Maximi, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	50 000 000	0
Handicap et dépendance	0	50 000 000
Égalité entre les femmes et les hommes	0	0
TOTAUX	50 000 000	50 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés du groupe LFI-NFP souhaitent alerter sur les besoins de financement de l'aide alimentaire dans notre pays.

Entre la crise sanitaire, la crise inflationniste des dernières années et la poursuite d'une politique néolibérale générant inégalités et pauvreté ; la précarité alimentaire a explosé dans notre pays. Le nombre de personnes se tournant vers les banques alimentaires a triplé en 10 ans, passant de 820 000 en 2011 à 2,4 millions en 2022. 37% des français seraient concernées par une ou plusieurs vulnérabilités liées à l'alimentation contre 11% en 2015. 1 français sur 5 déclare avoir eu faim sans pouvoir manger au cours de l'année 2023.

Au-delà des grands agrégats statistiques, la faim est une réalité vécue par des citoyennes et des citoyens aux profils très divers. Ce sont des retraités qui ne parviennent pas à manger correctement à cause de pensions trop faibles ; ce sont des parents isolés, quasiment toujours des femmes, qui se battent simplement pour nourrir leurs enfants ; ce sont des jeunes, des étudiants, qui galèrent avec parfois moins d'un euro par jour ; ce sont des travailleuses et des travailleurs pauvres en CDD, en Intérim et même de plus en plus souvent en CDI qui n'arrivent plus à vivre de leur travail. Ce sont donc des pans entiers du peuple qui aujourd'hui souffre de la faim.

Les gouvernements successifs n'ont absolument pas pris conscience de l'ampleur du phénomène et se sont perpétuellement défaussés sur les associations jusqu'à ce que celles-ci se retrouvent débordées comme l'a montré la situation intenable des Restos du Cœur qui, l'hiver dernier, ont dû refuser des bénéficiaires. L'actuel pouvoir ne fait pas exception. Les crédits attribués à l'aide alimentaire ne doivent augmenter que de 1,95% en 2025. 92% de cette hausse sera annulée par l'inflation. En euros constant l'évolution dépasse donc à peine les 200 000€. 200 000€ de plus pour des millions de françaises et de français qui ont faim. Ce n'est pas une politique publique, c'est un renoncement à la dignité humaine.

Il est donc urgent d'augmenter massivement les sommes allouées à l'aide alimentaire. Bien sûr, la lutte contre la faim passe également par des politiques de plus long terme, à commencer par une meilleure répartition des richesses pour stopper la scandaleuse dynamique des inégalités. Cependant, l'aide alimentaire est une réponse urgente et humaine absolument indispensable dans la situation actuelle.

C'est pourquoi cet amendement vise à abonder l'action 14 « Aide alimentaire » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes » à hauteur de 50 millions d'euros en AE et CP. Pour respecter les règles de recevabilité financière, il est nécessaire de prélever 50 millions de l'action 12 « Allocations et aides en faveur des personnes handicapées » du programme 157 « Handicap et dépendance ».

Nous invitons bien entendu le gouvernement à lever le gage. Les politiques visant à protéger les citoyennes et les citoyens des conséquences de l'extrême-pauvreté ne sauraient rentrer en concurrence les unes avec les autres.